

### 21.3.5 Institutions spécialisées de l'ONU

Le Canada est membre des institutions spécialisées des Nations Unies, et il est l'hôte de l'une d'elles, soit l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il maintient des missions permanentes au siège social de l'ONU à New York, à Genève et à Vienne, auprès de l'UNESCO à Paris et auprès de l'AIEA à Vienne. Il a également des représentants attirés à Rome (OAA), à Nairobi (PNUE) et à Vienne (ONUDI). Les budgets ordinaires des institutions spécialisées de l'ONU totalisaient environ 850 millions de \$ US en 1984. Les contributions canadiennes les plus importantes sont allées à l'OMS, à l'OAA et à l'UNESCO.

**OMS (Genève).** L'Organisation mondiale de la santé est la plus importante des institutions spécialisées par l'envergure des programmes. Pour réaliser sa mission qui consiste à améliorer la santé de tous les peuples du monde, elle exécute des programmes de formation et d'aide pour permettre aux pays d'améliorer leurs propres services de santé. Elle fournit également des informations courantes sur les principales maladies transmissibles telles que le choléra et la fièvre jaune, et elle effectue de la recherche industrielle intégrée à grande échelle sur les maladies du cœur et le cancer.

**OAA (Rome).** L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture est la deuxième institution spécialisée par l'importance de son budget. Elle a pour objectif de relever les niveaux de nutrition et d'améliorer la production et la distribution des produits alimentaires provenant de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche. L'OAA exécute des programmes d'aide technique concernant la nutrition et la gestion des produits alimentaires, l'érosion des sols, la reforestation, l'irrigation, la lutte contre les insectes nuisibles et l'usage d'engrais.

**UNESCO (Paris).** L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture vise à promouvoir la coopération et la compréhension au niveau international dans les domaines représentés par son nom. Elle exécute des programmes destinés à accroître les moyens en matière d'éducation.

**OIT (Genève).** L'Organisation internationale du travail, établie par le Traité de Versailles, a pour mission de promouvoir la justice sociale par l'amélioration des conditions de travail et de vie. De concert avec les gestionnaires, les travailleurs et les gouvernements, elle vise à établir des normes minimales pour ce qui concerne entre autres la sécurité sociale, la rémunération, la durée du travail, la sécurité et l'indemnisation des travailleurs.

**OACI (Montréal).** L'Organisation de l'aviation civile internationale établit des normes et des règlements internationaux en matière d'aviation civile et cherche à promouvoir le développement et la planification des transports aériens internationaux. Elle a participé activement aux efforts destinés à mettre l'aviation civile internationale à l'abri de l'activité terroriste sous toutes ses formes. Elle exécute des programmes visant à accroître la sécurité, à simplifier les procédures concernant les déplacements et les transports aériens, et à aider les pays dans le développement de réseaux aériens.

**UIT.** L'Union internationale des télécommunications, la plus ancienne des institutions spécialisées de l'ONU, a pour fonction d'assurer la réglementation, la coordination et la planification des télécommunications internationales pour ce qui concerne le téléphone, la télégraphie, la radiodiffusion et la télévision. Elle collabore avec différents pays au développement des télécommunications.

**OMM.** L'Organisation météorologique mondiale a été instituée en 1950 pour remplacer l'Organisation internationale de la météorologie, créée en 1878. Elle a essentiellement pour mandat de faciliter l'échange international des rapports météorologiques, de seconder l'aviation et la navigation, et d'aider les pays à se doter de services météorologiques.

**UPU.** L'Union postale universelle est l'institution spécialisée la plus ancienne après l'UIT. Elle a pour fonction de promouvoir l'organisation et l'amélioration des services postaux et de fournir une aide technique au besoin.

**OMPI.** L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle est l'une des plus récentes institutions spécialisées, ayant été créée en 1974, mais ses origines remontent à 1883. Elle cherche à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle entre les pays et en collaboration avec d'autres organismes, et à assurer la coopération sur le plan administratif entre les unions qui existaient déjà pour la protection de la propriété intellectuelle. Les principales sont celle de Paris (Union internationale pour la protection de la propriété industrielle), qui existe depuis 1883, et celle de Berne (Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques), créée en 1886.

**OMI (Londres, Angleterre).** L'Organisation maritime internationale, l'une des plus petites institutions de l'ONU, facilite la coopération entre gouvernements sur des questions techniques touchant le transport maritime international, afin d'atteindre le plus haut niveau possible de sécurité et d'efficacité de la navigation. L'OMI est